



POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DURABLE

VERSION 01/07/2025

Degré de sensibilité : Public

Gestion des versions

2021	Première version
2021	Approbation du conseil d'administration AAM
2021	Approbation du comité de direction AAM
06/10/22	Adaptations des critères d'exclusions
14/10/22	Approbation du conseil d'administration AAM
09/03/23	Adaptations suite au prospectus Janvier 2023 + SFDR Level 2
27/03/23	Approbation du comité de direction AAM
05/05/23	Approbation du conseil d'administration AAM
31/05/24	Approbation du comité de direction AAM
28/06/24	Approbation du conseil d'administration AAM
27/06/25	Approbation du conseil d'administration AAM

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Organisation et ressources	3
3.	L'ESG dans le cadre de la politique d'investissement	4
4.	Investment Compliance	4
5.	Stratégies durables	5
5.1	Politique d'exclusion durable.....	5
5.2	Investissement durable.....	9
6.	Annexes.....	14
	Annexe 1	14
	Annexe 2	17

1. Introduction

Le Groupe Argenta (ou « Argenta ») veut aider, en toute simplicité, honnêteté et proximité, les familles et les particuliers à vivre sainement sur le plan financier. La relation à long terme avec les clients est essentielle à cet égard. Argenta est une société de bancassurance non cotée en bourse qui mène une politique de risque stricte afin de pouvoir garantir la croissance à long terme.

La durabilité est ancrée dans les gènes d'Argenta et l'investissement durable y est inextricablement lié. L'investissement durable désigne le processus par lequel les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) jouent un rôle important dans la prise de décisions d'investissement, ce qui se traduit par des investissements à long terme dans des activités et des projets économiques durables.

Argenta Asset Management S.A. (« **AAM** ») investit durablement en menant une politique d'exclusion stricte à l'égard des activités non durables, d'une part, et en ayant un impact positif sur des projets durables et socialement pertinents, d'autre part.

2. Organisation et ressources

AAM fait partie du Groupe Argenta et est responsable de la gestion des fonds Argenta-Fund et Argenta Portfolio (les « Fonds »).

La détermination de la stratégie d'investissement effective et sa traduction en un positionnement efficace dans le portefeuille, y compris les caractéristiques de durabilité, relèvent de la responsabilité du comité de gestion d'AAM, dont font partie tous les gestionnaires de fonds ainsi que les experts opérationnels et en risques d'AAM. Dans ce cadre, les gestionnaires sont également soutenus par leurs propres modèles de gestion développés « en interne », les données de durabilité des partenaires externes et par diverses autres analyses financières et macroéconomiques internes et externes. Lors du comité d'allocation d'actifs, l'accent est mis sur l'allocation d'actifs, c'est-à-dire la détermination d'une vision macroéconomique d'investissement qui est reflétée dans un tableau de bord macroéconomique. Dans ce tableau de bord, le positionnement optimal souhaité est déterminé aussi bien au niveau des différentes classes d'actifs (actions, obligations ou liquidités) qu'au niveau des sous-classes d'actifs (les régions géographiques, les secteurs, les thèmes, les échéances, la solvabilité, etc). Lors du comité de gestion, les gestionnaires discutent, entre autres, de la traduction concrète de la stratégie d'investissement au travers de propositions concrètes de transactions et ce pour l'ensemble des fonds AAM. Vu que la durabilité fait partie intégrante du processus de sélection, elle est un sujet fixe dans ce comité de gestion. La poursuite d'une politique d'investissement saine et durable est inextricablement liée à la disponibilité de données ESG fiables sur lesquelles fonder les décisions. À cette fin, AAM a conclu un partenariat avec MSCI ESG Research (*).

(*) MSCI ESG Research, une unité commerciale de MSCI, publie des recherches, des évaluations et des analyses sur les pratiques commerciales environnementales, sociales et de gouvernance de milliers d'entreprises dans le monde. Ces produits et ces services sont utilisés par les investisseurs professionnels pour intégrer les facteurs ESG dans leurs processus d'investissement. AAM peut ainsi mieux comprendre les performances ESG, évaluer son exposition aux risques climatiques et environnementaux, renforcer ses plans d'action en matière de développement durable et communiquer avec les principales parties prenantes (https://MSCI_ESG_RESEARCH.COM). Ces développements peuvent aider les investisseurs à découvrir des risques et des opportunités que la recherche en investissement conventionnelle pourrait ne pas déceler.

3. L'ESG dans le cadre de la politique d'investissement

ESG signifie *Environnemental, Social and Gouvernance*. Ce concept comprend des informations sur la manière dont les entreprises mettent en œuvre les politiques environnementales, sociales et de gouvernance. Une mauvaise politique en ce qui concerne ces sujets peut avoir un impact matériel sur les résultats des entreprises et donc créer des risques de durabilité. Les risques de durabilité sont des événements ou des conditions environnementaux, sociaux ou de gouvernance qui, s'ils se produisaient, pourraient avoir un effet négatif réel ou potentiel important sur la valeur d'une entreprise. Les risques de durabilité sont généralement classés dans l'une des catégories suivantes :

- Risque physique : une perte potentielle de la valeur d'un actif qui est la conséquence d'un fait physique, comme le réchauffement climatique ou une pénurie de matières premières.
- Risque de transition : une perte potentielle de la valeur d'un actif qui est la conséquence du passage à une économie durable ou « verte », comme l'introduction d'une nouvelle réglementation.
- Risque de réputation : une perte potentielle de la valeur d'un actif qui est la conséquence d'un événement qui nuit à la réputation d'un émetteur.

Les principes de base de l'investissement durable au sein d'AAM sont contenus dans cette Politique d'investissement durable. Ils découlent du fait que le Groupe Argenta ne veut pas investir dans des entreprises qui fondent leur modèle de revenus ou d'entreprise sur des activités non durables, ni dans des entreprises qui sont mises en cause pour violation grave des normes éthiques. C'est le cas parce que le Groupe Argenta ne souhaite pas soutenir de telles entreprises et en raison des risques de durabilité associés à de tels investissements.

Pour ces raisons, au sein d'AAM, nous utilisons une liste d'exclusion basée sur les principes d'exclusion déterminés par AAM, la sélection des entreprises étant effectuée par MSCI ESG Research (voir ci-dessous le [chapitre 5.1](#)). Cela signifie, entre autres, que les entreprises issues du secteur énergétique sont exclues si elles travaillent avec des combustibles fossiles de toutes sortes.

De plus, pour les fonds essentiels d'Argenta, AAM investit également dans des fonds gérés par des tiers. Pour ces fonds, il n'est pas possible d'appliquer la politique de durabilité propre à Argenta, tant en termes d'exclusion que de sélection positive. Néanmoins, ces fonds sont soumis à une analyse approfondie dont la politique de durabilité du fonds est l'un des paramètres clés. Par exemple, il y a une exigence minimale que les gestionnaires tiers aient signé la charte UNPRI¹. Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations sur ce secteur. Enfin, tous les fonds de tiers sont évalués sur une base mensuelle et, là encore, la politique de durabilité joue un rôle important. Si cette sélection récurrente révèle des indications négatives en termes de durabilité, cela pourrait conduire à une vente complète du fonds.

4. Investment Compliance

AAM détermine les critères des listes d'exclusions et établit ces listes semestriellement. Pour son analyse et pour établir la liste, AAM utilise les données fournies par MSCI ESG Research et d'autres sources éventuelles.

Cette liste est téléchargée dans le logiciel interne de gestion et de conformité, qui vérifie automatiquement s'il existe des positions exclues dans les fonds. Si une position dans les fonds figure sur la liste d'exclusion, par exemple parce qu'elle est apparue sur la liste dans la mise à jour semestrielle, les gestionnaires de fonds doivent vendre le titre concerné, dans le meilleur intérêt des investisseurs.

Lorsque le gestionnaire de fonds souhaite ajouter une nouvelle participation à un fonds, il vérifiera tout d'abord si le nom n'est pas exclu dans la liste d'exclusion. Ensuite, les gestionnaires de risques d'AAM vérifient en toute indépendance si le

¹ United Nations Principles for Responsible Investment

titre à acheter répond aux conditions de durabilité. Si ce n'est pas le cas, la transaction ne sera pas exécutée et les gestionnaires de fonds en seront informés.

5. Stratégies durables

Politique d'exclusion durable

La politique d'exclusion repose sur 3 principes :

1) Utilisation d'une liste d'exclusion commune

La politique d'investissement durable est appliquée dans tous les fonds gérés par AAM. Le groupe Argenta ne veut pas soutenir les entreprises qui fondent leurs revenus ou leurs modèles commerciaux sur des activités non durables, ou les entreprises qui sont exposées à de graves violations des normes éthiques.

Il en va de même pour les obligations d'État, les gouvernements doivent également répondre à un certain nombre de critères stricts afin de ne pas être exclus de l'univers d'investissement des compartiments.

➤ Liste d'exclusions pour les actions et les obligations d'entreprises

Les critères d'exclusion déterminés par AAM sont basés sur des activités controversées, d'une part, et sur des controverses, d'autre part.

- **Activités controversées** : le degré d'implication éventuelle dans une activité controversée est mesuré sur la base de la contribution en pourcentage des revenus de cette activité au chiffre d'affaires total d'une entreprise (voir [annexe 1](#)).
- Militaire
 - Production d'armes controversées
 - Production d'armes conventionnelles
 - Production de pièces et services clés pour les armes
- Armes à feu civiles
 - Fabrication ou vente d'armes à feu civiles
- Biocides
 - Production de biocides
- Jeux d'argent
 - Activités ou produits de jeux d'argent
- Nucléaire
 - Chiffre d'affaires de l'énergie nucléaire
- Pornographie
 - Services de pornographie et de divertissement pour adultes
- Tabac
 - Production de tabac
 - Distribution de tabac

- Soutien à l'industrie du tabac
- Produit pour fumer alternatif
- Bien-être animal
 - Produits non médicaux testés sur les animaux (*)
 - Médicaments ou dispositifs médicaux à usage humain testés sur les animaux (*)
 - Exploitations agricoles intensives
- Charbon
 - Charbonnage : extraction de charbon
 - Production d'électricité alimentée au charbon
- Pétrole et gaz non conventionnels
 - Revenus provenant de la production de pétrole de schiste, de gaz de schiste, de sables bitumineux et de méthane de houille
- Pétrole et gaz conventionnels
 - Revenus du pétrole et du gaz naturel

(*) Une exception est faite pour les entreprises qui sont tenues par le gouvernement de tester des animaux. Dans ce contexte, MSCI ESG Research suit quatre points de données supplémentaires « positifs » ou « compensatoires » qui indiquent qu'une entreprise, bien qu'impliquée dans les tests sur les animaux, démontre qu'elle répond à l'une des normes suivantes et n'est donc pas exclue :

- les entreprises qui publient des déclarations ou des politiques concernant le bien-être des animaux utilisés pour les tests en laboratoire.
- les entreprises qui publient des déclarations soutenant la recherche ou l'utilisation d'alternatives à l'expérimentation animale.
- les entreprises accréditées par l'Association d'évaluation et d'accréditation des soins aux animaux de laboratoire (AAALAC).
- les entreprises garanties par les National Institutes of Health (NIH) - une agence du ministère américain de la Santé et des Services sociaux responsable de la recherche biomédicale et liée à la santé.

- **Controverses :**

Les controverses ESG sont identifiées par MSCI ESG Research et mesurées par rapport à trois paramètres :

- Le paramètre « Gravité/Urgence » indique la gravité d'une controverse. La gravité du cas en fonction de la nature du dommage et de l'étendue de l'impact allégué, et de l'application de circonstances aggravantes ou atténuantes spécifiques : Très grave, grave, modérée ou légère.
- Le paramètre 'Rôle' décrit si l'entreprise est directement ou indirectement impliquée.
- Le paramètre 'Statut' décrit si la controverse est toujours active. Le statut du dossier peut être clos, partiellement clos, en cours, archivé ou historique.

Les controverses ESG sont notées en fonction de la combinaison de la gravité ou de l'urgence, du rôle et du statut. Au sein d'un certain niveau d'urgence, les dossiers en cours obtiennent un score inférieur à celui des dossiers partiellement clos ou clôturés, et les dossiers directs obtiennent un score inférieur à celui des dossiers indirects.

Les scores des controverses ESG sont regroupés et évalués au niveau de l'entreprise et sont traduits en un drapeau de couleur correspondant indiquant la gravité des controverses impliquant l'entreprise.

Description du drapeau de controverse d'entreprise :

Drapeau rouge	indique qu'une entreprise est directement impliquée dans une ou plusieurs controverses très graves en cours.
Drapeau orange	indique qu'une entreprise: ☒ a résolu la plupart, mais pas la totalité, des préoccupations des parties prenantes liées à son implication dans une ou plusieurs controverses « très graves », ou ☒ reste indirectement impliquée dans une ou plusieurs controverses « très graves », ou ☒ est directement impliquée dans une ou plusieurs controverses « graves et en cours ».
Drapeau jaune	indique qu'une entreprise: ☒ a été impliquée dans une ou plusieurs controverses fermées « très graves » ou « graves », ou ☒ a répondu à au moins certaines des préoccupations des parties prenantes concernant son implication présumée dans une ou plusieurs controverses « graves » ou son implication indirecte dans une ou plusieurs controverses « très graves », ou ☒ reste indirectement impliquée dans une ou plusieurs controverses « graves » ou reste directement impliquée dans une ou plusieurs controverses « modérées ».
Drapeau vert	indique qu'une entreprise : ☒ a résolu totalement ou partiellement une ou plusieurs controverses « moyennement graves » dans lesquelles elle a été directement impliquée, ou ☒ reste indirectement impliquée dans une ou plusieurs controverses « modérées », ou ☒ est directement ou indirectement impliquée dans une ou plusieurs controverses « de moindre gravité » en cours, partiellement achevées ou closes, ou ☒ n'a été impliquée dans aucune controverse.

AAM exclut les entreprises impliquées dans des controverses pour lesquelles l'analyse montre que le drapeau de la controverse est rouge. De plus, les sociétés dont le drapeau de controverse est orange sont exclues lorsqu'elles sont considérées comme des retardataires ESG tel que défini dans le tableau ci-dessous. Dans l'analyse MSCI ESG Research, les entreprises se voient attribuer une note ESG ajustée au secteur qui correspond à une note comprise entre la note ESG la plus élevée (AAA) et la note ESG la plus basse (CCC).

Rating

AAA	Leader
AA	Leader
A	Moyen
BBB	Moyen
BB	Moyen
B	Retardataire
CCC	Retardataire

Pour un aperçu détaillé des principes utilisés par MSCI ESG Research, nous vous renvoyons à [l'annexe 2](#).

Argenta a choisi comme guide les [UN Global Compact Principles](#) parce que ces principes font l'objet d'une adhésion à l'échelle mondiale et sont fondés sur les conventions et traités internationaux. Le Pacte mondial des Nations Unies enjoint les entreprises à respecter dix principes sur le plan des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Ces principes découlent de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de déclarations internationales reconnues, telles que celle, par exemple, de l'Organisation internationale du Travail, et des conventions des Nations Unies.

A partir du 21 mai 2025, pour les compartiments gérés par AAM qui relèvent de l'article 9 du règlement (EU) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR»), un critère d'exclusions supplémentaire est d'application. Toute société exclue d'un indice de référence « accord de Paris » de l'UE (EU PAB), qui vise à limiter la hausse des températures mondiales en deçà de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour maintenir cette augmentation à 1,5°C, ne pourra pas être détenue dans les portefeuilles de ces compartiments.

Les obligations désignées comme « obligations vertes européennes » (European Green Bonds ou EuGB) n'entrent pas dans le champ des critères d'exclusion EU.

➤ Liste d'exclusions pour les obligations d'Etat

Les critères d'exclusion examinés par AAM sont basés sur des principes fondés sur le respect des droits de l'homme et de la liberté politique et personnelle de chacun, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

AAM évalue les pays sur base de standards internationaux tels :

- le programme indépendant Freedom House (<https://freedomhouse.org/countries/freedom-world/scores>)
- Transparency International (<https://www.transparency.org>)
- l'organisme intergouvernemental GAFI (Groupe d'action financière www.fatf-gafi.org)
- la liste des pays sanctionnés par l'Union européenne (<https://sanctionsmap.eu/#/main>)

Au sein des compartiments mixtes, les gestionnaires peuvent également investir, à des fins de diversification ou de couverture du risque de change, dans des titres de créances publics émis par des émetteurs de monnaies de réserve de base (hors euro) qui ne respectent pas les exigences ci-dessus, jusqu'à un maximum total de 30% de l'actif net du compartiment. Les pays des monnaies de réserve de base principales sont reconnues par le Fonds Monétaire International (FMI). Ce seuil peut être temporairement dépassé en cas de conditions de marché exceptionnelles.

2) S'efforcer de réduire l'empreinte écologique de nos investissements

Pour promouvoir la transition énergétique, Argenta a décidé de modifier les critères de détermination de la liste d'exclusion.

Désormais, différents seuils seront appliqués aux critères « Charbon - Production d'électricité alimentée au charbon » et « Pétrole et gaz conventionnels - Revenus du pétrole et du gaz », en fonction des secteurs économiques dans lesquels opèrent les entreprises cibles. Argenta peut ainsi investir dès maintenant et ce jusqu'en 2030 dans des entreprises actives dans le secteur des services publics et nécessaires à la réalisation de cette transition énergétique.

- Les entreprises qui génèrent du chiffre d'affaires grâce à l'extraction du charbon sont exclues.

- Les entreprises de secteurs autres que le secteur des utilités sont exclues si elles produisent de l'électricité à partir du charbon.
- Les entreprises du secteur des utilités sont exclues si elles réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'électricité produite à partir du charbon. Pour les entreprises du secteur des utilités, la production d'électricité à partir du charbon est autorisée, à condition que l'entreprise produise plus d'énergie verte renouvelable que la moyenne du secteur des utilités et que tout chiffre d'affaires provenant de la production d'électricité à partir du charbon soit limité à un maximum de 10 %.
- Les entreprises qui génèrent du chiffre d'affaires à partir du pétrole et du gaz non conventionnels (« Revenus provenant de la production de pétrole de schiste, de gaz de schiste, de sables bitumineux et de méthane de houille ») sont exclues.
- Les entreprises du secteur de l'énergie sont exclues si elles génèrent du chiffre d'affaires provenant des industries des combustibles fossiles de toutes sortes (charbon, pétrole et gaz).
- Les entreprises des secteurs autres que le secteur de l'énergie et des utilités sont exclues si elles réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires provenant du pétrole et du gaz.
- Pour les entreprises du secteur des utilités, les revenus provenant des industries du pétrole et du gaz sont autorisés, à condition que l'entreprise produise plus d'énergie verte renouvelable que la moyenne du secteur des utilités.

3) Évaluation fréquente de la politique d'exclusion durable

La politique d'exclusion durable est évaluée au moins une fois par an par une réunion d'exclusion interne. Cela devrait permettre à Argenta d'adapter davantage sa politique aux nouvelles conditions de marché et/ou à la disponibilité de méthodes d'analyse efficaces.

Investissement durable

Outre les principes d'exclusion décrits ci-dessus, les gestionnaires d'AAM prennent en compte l'impact positif des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance dans la gestion.

5.1.1. Actions et obligations d'entreprises durables

AAM détermine les critères qui seront utilisés pour définir si une société peut être considérée comme un investissement durable.

Sur base de ces critères, les données relatives aux titres détenus dans les portefeuilles des compartiments seront mises à jour et vérifiées semestriellement.

De plus, lorsqu'un nouveau titre entre dans le portefeuille d'un des compartiments de la Société, ce titre sera analysé selon les mêmes critères pour déterminer si il entre dans le champ des investissements durables.

Pour son analyse, AAM utilise les données fournies par MSCI ESG Research et d'autres sources éventuelles.

- **Best in class dans le domaine ESG**

Un des critères qui définit les investissements durables d'AAM est celui qui prend en compte les meilleures entreprises en termes de score ESG (environnemental, social et de gouvernance). Seules les sociétés ayant un score ESG parmi les 75% les plus performants de leur secteur peuvent faire l'objet d'une sélection positive, sauf s'il s'agit d'Obligations vertes, sociales et durables, qui elles seront d'office reprises dans le calcul de la partie durable du portefeuille.

La méthodologie de calcul du score ESG d'une entreprise est basée sur des normes et standards internationalement reconnus tels :

- le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC),

- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail,
- les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales,
- les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

Les scores ESG sont évalués par MSCI ESG Research sur base d'un modèle divisé en 3 piliers Environnement, Social et Gouvernance, dans lesquels on retrouve 10 thèmes généraux, subdivisés en 33 domaines clés ESG :

Environnement			
Changement climatique Émissions de carbone Empreinte CO2 des produits Vulnérabilité au changement climatique Financement de l'impact sur le milieu	Capital naturel Stress hydrique Biodiversité et utilisation des terres Matières premières	Pollution et déchets Émissions et déchets toxiques Matériaux et déchets d'emballage Déchets électroniques	Opportunités environnementales Opportunités dans les technologies propres Opportunités dans la construction écologique Opportunités dans l'énergie durable
Social			
Capital humain Gestion du travail Santé et sécurité Développement du capital humain Normes du travail dans la chaîne d'approvisionnement	Responsabilité du produit Sécurité et qualité des produits Sécurité chimique Protection des consommateurs financiers Confidentialité et sécurité des données Investissement responsable	Opposition des parties prenantes Achats controversés Relations communautaires	Opportunités sociales Accès au financement Accès aux soins de santé Opportunités en nutrition et santé
Gouvernance			
Gouvernance d'entreprise Propriété et contrôle Conseil d'administration Salaire Comptabilité		Comportement de l'entreprise Ethique des sociétés Transparence fiscale	

• **Contribution positive à la réalisation d'un des Objectifs de développement durable (« ODD ») adoptés par les Nations Unies en 2015**

Le second critère qui définit les investissements durables d'AAM est celui qui prend en compte la contribution positive à la réalisation d'un ou de plusieurs ODD.

Ces 17 ODD ont été formellement adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies avec l'Agenda 2030 pour le développement durable. Ces 17 ODD, liés à 169 cibles, forment un plan d'action visant à sortir l'humanité de la pauvreté et à remettre la planète sur une voie durable. Ces objectifs, qui sont unis et indivisibles, reflètent les trois dimensions du développement durable : l'économie, le social et l'environnement.

La méthodologie d'alignement des ODD repose sur le principe selon lequel les entreprises peuvent contribuer aux ODD de différentes manières (à la fois positives et négatives) et dans différents domaines d'impact. Une entreprise donnée peut contribuer fortement à la réalisation d'un ou plusieurs des 17 ODD, tout en contribuant négativement aux autres ODD par le biais de ses activités commerciales, de ses produits, de ses pratiques opérationnelles ou de son implication dans des controverses. Il est également possible que l'entreprise n'ait pas d'impact positif ou négatif significatif sur certains ODD et apporte une contribution neutre à un objectif particulier.

La méthodologie MSCI SDG Alignment définit une évaluation de l'alignement global de chaque entreprise avec chacun des 17 ODD individuels, appelée SDG Net Alignment. Ceci est exprimé sous la forme d'une note catégorielle (sur une échelle allant de Fortement aligné à Fortement mal aligné). L'analyse est basée sur des évaluations de l'alignement (1) des produits et services et (2) des activités de l'entreprise pour chacun des 17 ODD.

Alignement des produits et services avec les ODD

Les scores et évaluations d'alignement des produits ODD mesurent l'impact net des produits et services d'une entreprise sur la réalisation des objectifs associés à chacun des 17 ODD. L'impact net implique que certains produits et services d'une entreprise peuvent être bien alignés sur la réalisation des ODD, tandis que d'autres produits et services peuvent avoir un impact négatif et ne sont pas alignés sur la réalisation des ODD. La méthodologie permettant de déterminer l'alignement des produits ODD s'appuie sur la méthodologie MSCI Sustainable Impact Metrics pour estimer les revenus des entreprises provenant de produits et services liés aux ODD pertinents et étend la méthodologie aux produits et services ayant d'éventuelles conséquences négatives pour la réalisation des ODD.

Alignement opérationnel avec les ODD

Les scores et évaluations de l'alignement opérationnel avec les ODD estiment dans quelle mesure les activités des entreprises peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la réalisation d'objectifs de développement durable spécifiques. Pour chaque ODD, cette mesure prend en compte une combinaison de politiques, cibles et pratiques internes ; les tendances des mesures de performance quantitatives (par exemple, l'intensité des émissions de carbone, les prélèvements d'eau) ; l'implication dans des activités ayant des conséquences négatives importantes (par exemple, des activités commerciales qui impliquent généralement de grandes quantités d'émissions toxiques) et des controverses ayant des conséquences négatives pour la réalisation des ODD.

Par exemple, une entreprise qui s'engage en faveur de la diversité de sa main-d'œuvre et qui compte trois femmes administrateurs au conseil d'administration pourrait être évaluée comme étant Alignée à l'ODD 5 (Égalité des genres). Mais si l'entreprise est impliquée dans des controverses liées au harcèlement sexuel des salariées par la haute direction, l'évaluation de l'alignement opérationnel de l'entreprise sur les ODD pour l'ODD 5 peut évoluer vers Mal aligné, voire Fortement mal aligné, en fonction du nombre et de la nature des controverses.

Les entreprises qui sont fortement mal alignées sur l'un des ODD ne peuvent être considérées comme durables même si elles contribuent à d'autres ODD.

Pour contribuer positivement à l'un des ODD, une entreprise doit être Alignée ou Fortement alignée sur au moins un ODD sans être Fortement mal alignée sur un autre.

Si les activités d'une entreprise contribuent de manière positive à un des ODD, sa position totale en actions et en obligations d'entreprises est comptabilisée comme un investissement durable. L'analyse ne se base pas uniquement sur le pourcentage du chiffre d'affaires ou du bénéfice que l'entreprise retire de ces activités, mais également sur les efforts déployés par l'entreprise pour limiter les dommages. AAM agit de cette manière, car ces activités et ces investissements sont essentiels dans la transition vers une économie plus durable. Il est également important qu'à côté de leurs activités économiques durables, ces entreprises fonctionnent toujours de manière responsable. Ceci est réglementé au sein des fonds Argenta par le biais des critères d'exclusion susmentionnés.

- **Taxonomie européenne**

Cette contribution positive peut également être atteinte via des sociétés ayant des activités durables correspondant aux objectifs de l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (« Règlement Taxonomie »).

La taxonomie européenne est un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. De cette manière, les entreprises qui sont actives dans de telles activités peuvent attirer de manière crédible les investissements verts. Des critères techniques ont été définis pour qu'une activité soit conforme au Règlement Taxonomie et contribue ainsi à l'un des objectifs climatiques et environnementaux de l'Union européenne. Il existe 6 objectifs : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, la protection de la biodiversité, la protection et l'utilisation durable des ressources aquatiques et maritimes. Pour se conformer au Règlement Taxonomie, il existe des conditions supplémentaires : l'entreprise doit assurer une protection sociale suffisante et ne doit pas porter atteinte à un autre objectif environnemental.

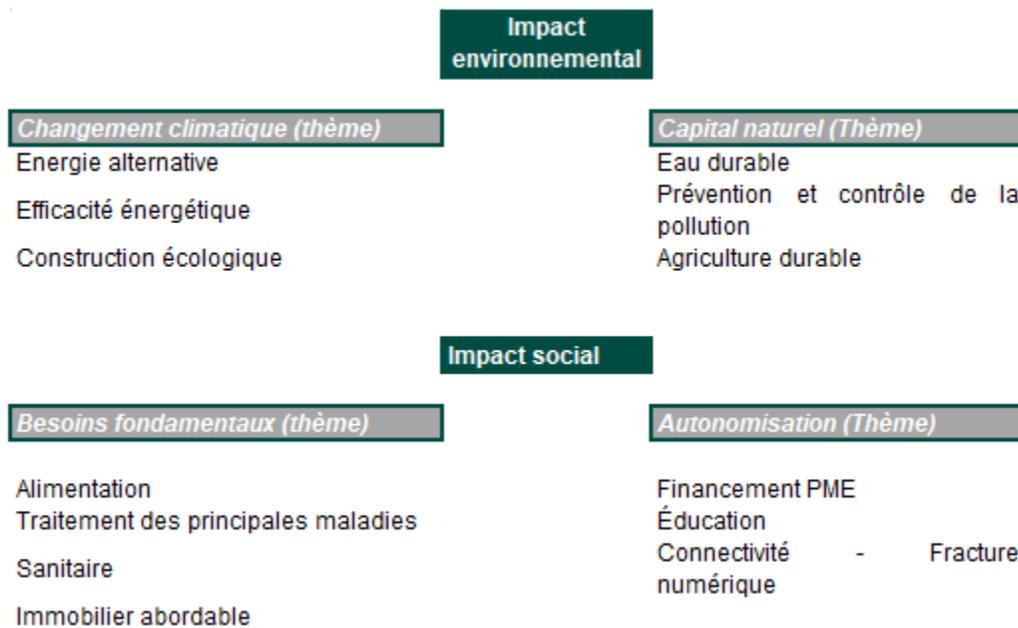
- **Impact**

Dans le cadre de la détermination des investissements durables, les entreprises à impact sont également examinées. Pour les évaluer, les gestionnaires utilisent MSCI Sustainable Impact Metrics.

MSCI Sustainable Impact Metrics est conçu pour identifier les entreprises qui génèrent des revenus à partir de produits ou de services ayant un impact positif sur la société et l'environnement.

Le cadre MSCI Sustainable Impact Metrics peut être utilisé pour évaluer dans quelle mesure les produits et services des entreprises répondent à au moins un des principaux défis sociaux et environnementaux. Le cadre va de pair avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et la taxonomie européenne des activités durables.

Les indicateurs d'impact durable comprennent six catégories d'impact environnemental et sept catégories d'impact social, organisées par thème.



Pour chacun des thèmes d'impact social et environnemental, MSCI ESG Research a identifié des catégories spécifiques de produits et de services que les entreprises peuvent proposer comme solutions potentielles aux défis sociaux et environnementaux. Cette taxonomie de solutions d'impact est basée sur l'expertise sectorielle de MSCI ESG Research, les commentaires des parties prenantes, notamment des universitaires, des consultants et des organisations de la société civile par l'intermédiaire du Conseil des leaders d'opinion de MSCI ESG Research.

Les entreprises qui obtiennent un score ESG parmi les meilleurs dans leur secteur et ayant une contribution positive à la réalisation d'un ou de plusieurs ODD ou qui sont alignées au Règlement Taxonomie ou qui sont présentes sur la liste MSCI Sustainable Impact sont éligibles pour une sélection selon les critères positifs. Les positions en actions et obligations d'entreprises de ces sociétés sont entièrement prises en compte dans le calcul du pourcentage d'investissements durables du compartiment en question.

5.1.2. Obligations d'État durables

Pour être considérées comme des obligations d'État durables, ces obligations doivent être émises par un des pays ayant signé l'accord de Paris sur le climat et qui contribue tout comme les entreprises à la réalisation d'un ou de plusieurs ODD. Ce degré de contribution est mesuré par l'indice pays des Nations Unies sur les ODD qui estime dans quelle mesure les

pays ont déjà entrepris des étapes pour atteindre les différents ODD. Seules les obligations émises par un pays ayant un score supérieur ou égal à 70% pourront être incluses dans la partie durable, sauf s'il s'agit d'Obligations vertes, sociales et durables, qui elles seront d'office reprises dans le calcul de la partie durable du portefeuille.

AAM établit cette liste semestriellement. Pour établir la liste, AAM utilise les données sur les pays ayant signé l'accord de Paris sur le climat et les données concernant la contribution des Etats aux ODD (score Global SDG index).

Obligations vertes, sociales et durables

Les Obligations vertes, sociales et durables peuvent être considérées comme des investissements durables même si ces obligations sont émises par des entreprises et des Etats qui ne remplissent pas les critères de durabilité susmentionnés (y compris les critères d'exclusion). Il s'agit d'obligations pour lesquelles le capital levé est uniquement utilisé pour des projets spécifiquement définis qui ont un impact durable évident. En incluant ces obligations dans le portefeuille, AAM veut soutenir la transition durable de ces entreprises et gouvernements et donc également celle de la Société.

Pour être considérées comme des Obligations vertes, sociales et durables, les obligations doivent répondre à un certain nombre de critères également utilisés par l'ICMA (The International Capital Market Association : <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/green-bond-principles-gbp/>). Le capital levé par les obligations doit être utilisé pour financer des projets avec un objectif écologique ou social évident. Un processus clair doit être mis en place pour évaluer et sélectionner les projets. Les capitaux doivent être gérés correctement. De plus, la société ou le gouvernement émetteur doit également rendre compte régulièrement de l'utilisation des capitaux levés pour les projets durables.

6. Annexes

Annexe 1

<i>Critères</i>	<i>Description</i>	<i>Seuil</i>
Bien-être animal	<p>Production de produits non médicaux testés sur des animaux *</p> <p>Y compris les tests sur les animaux pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits chimiques ; - Aliments et ingrédients alimentaires ; - Cosmétiques ; - Produits de consommation (par exemple produits d'entretien ménager, papier encreur) ; - Produits agricoles (par exemple tabac, protection des cultures) ; et - Autres produits non médicaux (par exemple équipements, matériaux de navire). 	>0%
	<p>Production de médicaments ou dispositifs médicaux à usage humain testés sur des animaux *</p> <p>Comprend les entreprises qui effectuent des tests pour répondre aux exigences réglementaires ou légales.</p> <p>Comprend les tests sur les animaux pour les médicaments, les vaccins, les médicaments en vente libre (OTC), ainsi que les recherches ou études utilisant des animaux comme modèles.</p>	>0%
	<p>Exploitations agricoles intensives</p> <p>Entreprises impliquées dans l'élevage commercial pour la production alimentaire.</p>	>0%
Militaire	<p>Armes controversées</p> <p>Indique si l'entreprise est impliquée dans la production de systèmes d'armes complets, de plates-formes de lancement ou de composants d'armes à sous-munitions ; la production de systèmes d'armes complets ou de composants de mines terrestres et d'armes biologiques ou chimiques ; la production d'armes à l'uranium appauvri, d'armes à laser aveuglantes, d'armes incendiaires ou d'armes à fragments indétectables ; ou si elle est indirectement impliquée par le biais de liens de propriété avec des sociétés impliquées dans ces produits.</p>	>0%
	<p>Armes conventionnelles</p> <p>Indique si l'entreprise est impliquée dans la production d'armes conventionnelles, de composants pour ces produits ou si elle est indirectement impliquée par le biais de liens de propriété avec des sociétés impliquées dans ces produits.</p>	≥5%
	<p>Pièces ou services clés pour les armes</p> <p>Entreprises qui produisent des composants critiques pour les systèmes d'armes conventionnelles.</p> <p>Identifie les entreprises qui produisent des composants importants pour les aspects armes des systèmes d'armes.</p> <p>Mentions spécifiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propulsion, systèmes moteurs et moteurs pour véhicules de combat, avions et navires, y compris équipements et systèmes pour locomotives, tels que boîtes de vitesses et systèmes de transmission de puissance ; - Propulsion, systèmes moteurs et moteurs pour fusées conventionnelles, torpilles et autres projectiles enflammés ; - Turbines pour sous-marins de combat ; - Pales de rotor ; - Structures d'aéronefs, les châssis de véhicules, les coques de navires, les nacelles de moteurs et autres composants physiques ou structurels majeurs qui font partie de la plate-forme du véhicule. 	≥5%
Armes à feu civiles	Armes à feu civiles	≥5%

	Indique si l'entreprise est impliquée dans la fabrication ou la vente au détail d'armes à feu civiles à usage civil ou de munitions pour ces produits, ou si elle est indirectement impliquée par le biais de liens de propriété avec des entreprises impliquées dans ces produits ou services.	
Biocides	<p>Production de biocides</p> <p>Indique si l'entreprise est impliquée dans la production ou la fourniture de biocides, ou si elle est indirectement impliquée par le biais de liens de propriété avec des entreprises impliquées dans ces produits.</p> <p>Cela concerne entre autres : les entreprises qui produisent des biocides, notamment des produits antisalissures et des pesticides, tels que les rodenticides, les avicides, les molluscicides, les vermicides, les piscicides et les insecticides, les entreprises impliquées dans la production de pesticides contenant des néonicotinoïdes ou des composés organochlorés, les entreprises qui fournissent à un fabricant de biocides des produits chimiques ou d'autres matières premières spécialement formulés pour être utilisés dans les biocides.</p>	≥10%
Jeux d'argent	<p>Activités ou produits de jeux d'argent</p> <p>Les recherches sur les jeux de hasard de MSCI ESG Research identifient les entreprises qui possèdent ou exploitent des installations de jeu, accordent des licences pour leurs marques de produits de jeu ou fournissent un soutien ou des services à l'industrie du jeu. La recherche décrit à la fois le type d'implication et les revenus générés par cette implication.</p>	≥5%
Nucléaire	<p>Chiffre d'affaires de l'énergie nucléaire</p> <p>Les recherches sur l'énergie nucléaire de MSCI ESG Research sont conçues pour identifier les entreprises qui possèdent ou exploitent des centrales nucléaires en activité et qui produisent et fournissent des produits ou services clés à l'industrie de l'énergie nucléaire. L'enquête décrit le type d'implication, le pourcentage de production d'électricité à partir de sources nucléaires, le pourcentage de la capacité nucléaire totale installée et les revenus des activités liées à l'énergie nucléaire.</p>	≥33%
Pornographie	<p>Services de pornographie et de divertissement pour adultes</p> <p>Les recherches sur le divertissement pour adultes de MSCI ESG Research identifient les entreprises impliquées dans la production, la distribution ou la vente au détail de produits de divertissement pour adultes. La recherche décrit à la fois le type d'engagement et les revenus générés par cet engagement. MSCI ESG Research définit les produits de divertissement pour adultes comme du matériel dans lequel le thème dominant est le comportement sexuellement explicite.</p> <p>Le terme « divertissement pour adultes » est utilisé de manière interchangeable avec « matériel sexuellement explicite » et « divertissement pour adultes sexuellement explicite ».</p> <p>Indique si l'entreprise est impliquée dans la production, la distribution ou la vente au détail de produits ou services de divertissement pour adultes, ou si elle est indirectement impliquée par le biais de liens de propriété avec des sociétés impliquées dans ces produits ou services.</p>	≥5%
Tabac	<p>Production ou distribution de tabac</p> <p>Entreprises impliquées dans la vente en gros de produits du tabac aux détaillants et autres distributeurs. Les produits du tabac comprennent les produits contenant de la nicotine, y compris les produits du tabac traditionnels et alternatifs. Les entreprises impliquées dans la vente en gros indépendante d'ENDS/e-cigarettes ne sont éligibles à ce point de données que si la teneur en nicotine ou en tabac du produit est explicitement indiquée.</p> <p>Fabricants qui distribuent leurs propres produits du tabac, à moins qu'ils ne fournissent également des services de logistique ou de distribution à d'autres compagnies de tabac.</p> <p>Détaillant de tabac</p> <p>Entreprises qui vendent des produits du tabac aux consommateurs. Les produits du tabac</p>	≥5%

	comprennent les produits contenant de la nicotine, y compris les produits du tabac traditionnels et alternatifs.	
	<p>Production de tabac</p> <p>Entreprises impliquées dans la production de produits du tabac. Les produits du tabac comprennent les produits contenant de la nicotine, y compris les produits du tabac traditionnels et alternatifs.</p> <p>Entreprises qui produisent des produits du tabac tels que des cigares, des blunts, des cigarettes, des inhalateurs de tabac, des beedis, des kreteks, du tabac sans fumée, du tabac à priser, du snus, du tabac instantané et à chiquer. Cela inclut également les entreprises qui cultivent ou transforment des feuilles de tabac brutes ; les entreprises sous-traitantes qui produisent l'intégralité du système électronique d'administration de nicotine (ENDS) ; et les dispositifs de cigarette électronique avec e-liquide/substance de tabac injectée</p>	>0%
	<p>Soutien à l'industrie du tabac</p> <p>Entreprises qui produisent et fournissent des produits essentiels à la production de produits du tabac. Les produits du tabac comprennent les produits contenant de la nicotine, y compris les produits du tabac traditionnels et alternatifs.</p> <p>Entreprises qui fabriquent et fournissent des produits clés nécessaires à la production de produits du tabac, tels que des arômes de tabac, du sorbitol, de la sauce au tabac, des parfums/arômes de tabac, des filtres à cigarettes.</p>	≥5%
	<p>Produit pour fumer alternatif</p> <p>Entreprises qui fabriquent exclusivement des produits alternatifs aux produits à fumer traditionnels. Les entreprises qui fabriquent des produits à fumer traditionnels sont exclues de la catégorie Fabricant de tabac - Produits pour fumer alternatifs. Cela inclut les systèmes électroniques d'administration de nicotine (ENDS), y compris, mais sans s'y limiter, les vapes, les vaporisateurs, les stylos à vape, les stylos à narguilé et les cigarettes électroniques (« cigarettes électroniques » ou « e-sigs »), les inhalateurs de tabac, les pipes électroniques et les produits du tabac chauffés (HTP).</p> <p>Les appareils ENDS/E-cigarette doivent être déclarés s'ils contiennent de la nicotine ou du tabac.</p>	≥5%
Charbon	<p>Charbonnage</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant des activités d'extraction du charbon</p> <p>- Tous les types de charbon, y compris le charbon thermique et métallurgique</p>	>0%
	<p>Production d'électricité alimentée au charbon*</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production d'électricité alimentée au charbon</p>	>0%**
	<p>Production d'électricité alimentée au charbon*</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production d'électricité alimentée au charbon</p>	>10%***
Pétrole et gaz non conventionnels	<p>Revenus provenant de la production de pétrole de schiste, de gaz de schiste, de sables bitumineux et de méthane de houille</p> <p>Une production non conventionnelle peut également avoir lieu dans des réservoirs conventionnels, si une technique de forage non conventionnelle est utilisée, telle que le forage horizontal ou la fracturation hydraulique.</p>	>0%
Pétrole et gaz conventionnels	<p>Revenus du pétrole et du gaz naturel</p> <p>Le chiffre d'affaires est mesuré à partir de l'extraction de combustibles fossiles, du raffinage du pétrole et du gaz, des oléoducs et des transports, des équipements et services pétroliers et gaziers, ainsi que du commerce du pétrole, du gaz et des produits connexes.</p>	>0%****
	<p>Revenus du pétrole et du gaz naturel</p> <p>Le chiffre d'affaires est mesuré à partir de l'extraction de combustibles fossiles, du raffinage du pétrole et du gaz, des oléoducs et des transports, des équipements et services pétroliers et gaziers, ainsi que du commerce du pétrole, du gaz et des produits connexes.</p>	>10%*****
	<p>Revenus du pétrole et du gaz naturel</p>	*****

	Le chiffre d'affaires est mesuré à partir de l'extraction de combustibles fossiles, du raffinage du pétrole et du gaz, des oléoducs et des transports, des équipements et services pétroliers et gaziers, ainsi que du commerce du pétrole, du gaz et des produits connexes.	
Controverses	Rendement global de l'évaluation des risques liés à la controverse	Plusieurs

* Une exception est faite pour les entreprises qui sont tenues par le gouvernement de tester des animaux. Dans ce contexte, MSCI ESG Research suit quatre points de données supplémentaires « positifs » ou « compensatoires » qui indiquent qu'une entreprise, bien qu'impliquée dans les tests sur les animaux, démontre qu'elle répond à l'une des normes suivantes et n'est donc pas exclue:

- les entreprises qui publient des déclarations ou des politiques concernant le bien-être des animaux utilisés pour les tests en laboratoire.
- les entreprises qui publient des déclarations soutenant la recherche ou l'utilisation d'alternatives à l'expérimentation animale.
- les entreprises accréditées par l'Association d'évaluation et d'accréditation des soins aux animaux de laboratoire (AAALAC).
- les entreprises garanties par les National Institutes of Health (NIH) - une agence du ministère américain de la Santé et des Services sociaux responsable de la recherche biomédicale et liée à la santé.

** Ceci est d'application pour tous les secteurs sauf Utilités. En plus de la liste de couverture de MSCI ESG Research, cette exclusion supplémentaire est mise en œuvre sur l'adhésion à tous les secteurs **sauf** aux codes sectoriels **ICB 651010 et 651020** (Utilités/Electricité, Gaz, eau et multi-utilités).

*** Ceci est d'application pour le secteur Utilités. En plus de la liste de couverture de MSCI ESG Research, cette exclusion supplémentaire est mise en œuvre sur l'adhésion aux codes sectoriels **ICB 651010 et 651020** (Utilités/Electricité, Gaz, eau et multi-utilités). Si le score de la société est entre 0% et 10%, celle-ci peut cependant être éligible à l'investissement si sa production d'énergie verte renouvelable est supérieure à la moyenne du secteur.

**** Ceci est d'application pour le secteur Energie. En plus de la liste de couverture de MSCI ESG Research, cette exclusion supplémentaire est mise en œuvre sur l'adhésion au code sectoriel **ICB 601010** (Energie/Pétrole, gaz et charbon).

***** Ceci est d'application pour tous les secteurs sauf Utilités et Energie. En plus de la liste de couverture de MSCI ESG Research, cette exclusion supplémentaire est mise en œuvre sur l'adhésion à tous les secteurs **sauf** aux codes sectoriels **ICB 601010 (Energie/Pétrole, gaz et charbon), ICB 651010 et 651020** (Utilités/Electricité, Gaz, eau et multi-utilités).

***** Ceci est d'application pour le secteur Utilités. En plus de la liste de couverture de MSCI ESG Research, cette exclusion supplémentaire est mise en œuvre sur l'adhésion aux codes sectoriels **ICB 651010 et 651020** (Utilités/Electricité, Gaz, eau et multi-utilités). Pour toute société du secteur Utilités, si le score de la société est supérieur à 0%, celle-ci peut toujours être éligible à l'investissement si sa production d'énergie verte renouvelable est supérieure à la moyenne du secteur.

Annexe 2

Piliers, sous-piliers et indicateurs thématiques des controverses ESG

Piliers, sous-piliers

Environnement

Indicateurs thématiques des controverses ESG

Biodiversité et utilisation des terres
Émissions et déchets toxiques
Énergie et changement climatique
Stress hydrique
Déchets industriels (non dangereux)
Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Autre

Social: clients

Pratiques anticoncurrentielles
Relation client

Confidentialité et sécurité des données
Marketing et publicité
Sécurité et qualité des produits
Autre

Social: droits de l'homme et influence sur la communauté

Influence sur les communautés locales
Droits de l'homme
Libertés civiles
Autre

Social: droits du travail et chaîne d'approvisionnement

Relations patronales-syndicales
Santé et sécurité
Négociation collective et syndicat
Discrimination et diversité du personnel
Travail des enfants
Normes du travail dans la chaîne d'approvisionnement
Autre

Gouvernance

Corruption et fraude
Structures de gouvernance
Investissements controversés
Autre